

Questions au Feuilleton

que possible conformément à la décision de la Commission d'appel de l'immigration. Puisqu'il bénéficie d'une libération conditionnelle, il est sous la juridiction du solliciteur général et ne peut donc être déporté avant la fin de sa libération conditionnelle en décembre 1975.

TRAVAIL—LE COÛT DE LA FORMATION LINGUISTIQUE EN
1975-1976

Question n° 2567—**M. Herbert**:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère du Travail?
2. Comment ces frais se répartissent-ils entre a) le traitement du personnel qui suit les cours, b) le traitement du personnel enseignant, c) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, d) les autres frais?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):

1. \$20,800.
2. a) Aucun. b) Aucun. c) \$20,800. d) Aucun.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT (PÊCHES)—LE COÛT DE LA
FORMATION LINGUISTIQUE

Question n° 2569—**M. Herbert**:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du département d'État (Pêcheries)?
2. Comment ces frais se répartissent-ils entre a) le traitement du personnel qui suit les cours, b) le traitement du personnel enseignant, c) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, d) les autres frais?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches): Comme les activités des pêches et des sciences de la mer relèvent du budget des dépenses du ministère de l'Environnement, veuillez vous reporter à la réponse donnée à la question 2561.

LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Question n° 2620—**M. Reynolds**:

Au sujet de la réponse à la question n° 1524, quelle proportion des \$42,860,000 affectés à la recherche médicale en 1974-1975, le gouvernement estime-t-il qu'on a consacré à la recherche sur le cancer?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Conseil national de recherches du Canada, \$400,000. Conseil de recherches médicales, \$4,445,000.

LES TAUX HORAIRES POUR LES AVIONS

Question n° 2689—**M. Forrestall**:

1. Pour chaque type d'avion disponible, quel est le taux horaire fixé par le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports pour les avions qu'ils utilisent à la demande d'autres ministères?
2. Dans l'établissement d'une partie de ces taux, tient-on d'abord compte des frais de premier établissement pour l'acquisition de ces avions par ces deux ministères et, a) dans l'affirmative, (i) dans quelle proportion (ii) comment la calcule-t-on, b) dans la négative, pourquoi?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale et des Transports m'informent comme suit: 1. Les taux horaires fixés pour les divers avions du MDN sont les suivants: Falcon, \$545 l'heure; Cosmopolitan, \$376 l'heure; Boeing 707, \$1,211 l'heure; Hercules, \$743 l'heure; Buffalo, \$666 l'heure; Voyager, \$601 l'heure; Twin Huey, \$209 l'heure. Taux de vol du MDT; Type d'aéronef et Taux: Jetstar, \$555; Viscount, \$500; King Air, \$185.

[M. Sharp.]

2. a) Non. b) Puisque ces avions ont été achetés pour répondre uniquement aux besoins du MDN et du MDT, seuls les frais supplémentaires occasionnés sont imputables aux autres ministères lorsque ces derniers font appel à leur service.

LES CENTRALES À COMBUSTIBLE FOSSILE

Question n° 2718—**M. Francis**:

1. Le degré de pollution thermique libéré dans l'environnement immédiat par les stations nucléaires est-il de 50% supérieur à celui qui libèrent les stations génératrices à combustible fossile?
2. Le gouvernement a-t-il commandé des études sur les répercussions écologiques de cet excès de pollution thermique?
3. Cette pollution thermique provoque-t-elle une croissance des organismes qui réduit la quantité d'oxygène dans l'environnement immédiat?
4. Quels sont les effets à long terme de cette pollution thermique sur la santé nationale?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Environnement et de la Santé nationale et du Bien-être m'informent comme suit: 1. Non. L'apport thermique à l'environnement est la somme de la chaleur contenue dans les rejets dans l'air et dans l'eau. Habituellement, les centrales nucléaires ne rejettent leur chaleur que dans l'eau environnante contrairement aux centrales à combustible fossile dont les rejets se font tant dans l'eau que dans l'air. L'apport de chaleur à l'eau environnante par unité d'électricité produite est cependant plus élevé pour les centrales nucléaires, à cause de l'utilisation d'eau de refroidissement.

2. Oui, plusieurs études ont été demandées, particulièrement en ce qui a trait à l'environnement des Grands lacs.
3. Une hausse de la température de l'eau diminue la capacité de l'eau de contenir de l'oxygène. Elle entraîne également la croissance d'organismes qui ont des effets à la fois positifs et négatifs sur la concentration d'oxygène, selon l'étape qu'a atteint l'organisme dans son cycle de vie et la période du jour (disponibilité de la lumière solaire).
4. Il n'est pas prouvé qu'une telle pollution thermique ait un effet nocif quelconque sur la santé des Canadiens.

LES FOURNITURES POUR LA RÉSIDENCE OFFICIELLE DU
PREMIER MINISTRE EN 1973-1974

Question n° 2791—**M. Cossitt**:

Au sujet de la réponse à la question n° 1666, dans laquelle il est déclaré, entre autres, que le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé ont dépensé, en 1973-1974, \$12,739 en «fournitures» pour la résidence officielle du premier ministre, sise au 24, promenade Sussex, quels sont la liste complète de tous les articles fournis et le prix de chacun d'eux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Les dépenses s'élevant à \$12,739 comprennent la nourriture, les produits d'entretien et les boissons non alcoolisées, pour un total de \$12,299, plus \$440 pour les uniformes des employés de l'État affectés à la résidence du premier ministre.

LES FOURNITURES POUR LA RÉSIDENCE OFFICIELLE DU
PREMIER MINISTRE DURANT 1974-1975

Question n° 2793—**M. Cossitt**:

Au sujet de la réponse à la question n° 1667, dans laquelle il est déclaré, entre autres, que le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé ont dépensé, en 1974-1975, \$15,000 en «fournitures» pour la résidence officielle du premier ministre, sise au 24, promenade